

Lyon, le 26 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL DU « REVENU SOLIDARITÉ JEUNES »**

Dans le contexte de la mise en place et du déploiement du « Revenu Solidarité Jeunes » (RSJ), adopté au Conseil de la Métropole du 15 mars dernier, la Commission permanente du Grand Lyon a aujourd'hui décidé d'accorder une subvention de fonctionnement globale de 395 692€ (pour l'année 2021) à ses partenaires, principales portes d'entrée par lesquelles les jeunes peuvent accéder à ce dispositif, et bénéficier d'un suivi adapté à sa situation.

17 structures sont intéressées pour soutenir le dispositif : ce qui permettrait d'accompagner environ 1 500 jeunes pour l'année 2021. Parmi ces 1 500, 1000 seraient suivis par les missions locales, et 500 par des structures associatives du territoire. L'instruction réalisée par les associations permettra de renforcer la dimension d'« aller vers » du dispositif en favorisant des rencontres avec les jeunes dans des lieux qu'ils peuvent fréquenter comme les MJC ou les centres sociaux. Des liens sont également faits avec les équipes de prévention ou les maraudes auprès de jeunes sans domicile fixe.

Si besoin, d'autres structures pourront venir renforcer cet accompagnement.

Les partenaires volontaires pour porter le dispositif :

- **Les missions locales** : acteur incontournable de l'accompagnement des jeunes, les missions locales portent les dispositifs nationaux et la politique d'insertion et d'emploi impulsée par l'État. Elles seront la principale porte d'entrée du RSJ pour les jeunes.
- **Le Comité local pour le logement autonome des jeunes Lyon (CLLAJ)** : il accueille, informe et oriente les jeunes de 18 à 30 ans vers et dans le logement. Dans le cadre du RSJ, l'association suivra des jeunes, en grande précarité, pour la plupart sans logement et ayant des parcours de vie fracturés.
- **L'association d'Aide au Logement des Jeunes (AIOJ)** : l'AIOJ favorise l'insertion professionnelle des jeunes par le logement et l'insertion. Elle interviendrait pour accompagner des jeunes qui fréquenteraient sa structure vers le RSJ.
- **L'association ACOLEA** : elle se propose d'intervenir pour porter les demandes de RSJ des jeunes accompagnés dans ses établissements, mais aussi des demandes d'autres jeunes, orientés vers elle par le biais de partenaires (par exemple, l'association ALYNEA, la Maison de la Veille Sociale...). Elle organisera des permanences sur des sites fréquentés par les jeunes pour toucher des publics plus loin des institutions.
- **L'association Péniche Accueil** : lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes sans domicile fixe, l'association Péniche Accueil accompagnera, dans le cadre du RSJ, des jeunes qui sont suivis par les travailleurs sociaux présents sur site.
- **Habitat et Humanisme Rhône** : l'association Habitat et Humanisme a pour mission d'aider les personnes en difficulté qu'elle accueille dans ses différentes structures, en assurant leur accompagnement social, en développant des actions de proximité... Elle pourra accompagner les jeunes dans l'acquisition de leurs droits et d'une meilleure autonomie.
- **Fondation AJD Maurice Gounon** : fondation reconnue d'utilité publique, la fondation AJD Maurice Gounon œuvre par 3 formes d'accompagnement par l'insertion : l'insertion par l'hébergement ; l'insertion par l'emploi ; l'insertion par l'accompagnement social et professionnel. La Fondation AJD pourra porter les demandes et le suivi du droit au RSJ de jeunes qu'elle accompagne au sein de ses différentes structures.

Contact presse Métropole de Lyon

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

- **L'association Poppins** : cette association accompagne au quotidien des jeunes, vers l'insertion sociale et l'autonomie, en répondant à leur demande d'habitat de transition. Dans le cadre du RSJ, elle propose d'accompagner des jeunes qu'elle héberge sur ses différents sites.

Cette contribution du Grand Lyon est calculée sur une base de 400€ par jeune, par an : elle servira au bon suivi de la situation de chacun des jeunes concernés par le dispositif, sur toute la durée d'ouverture de leurs droits.

Cet accompagnement sera renforcé dans le cadre de nouvelles actions, suite à un appel à projets lancé en mars 2021, qui permettront de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des jeunes, l'appui à leur insertion sociale et professionnelle et l'accompagnement des jeunes ayant des enfants en charge dans leur parentalité.

Contact presse Métropole de Lyon

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96